



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF  
Cent cinquième session  
Point 3.5 de l'ordre du jour

EB105/43  
25 janvier 2000

---

## Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination

### Rapport du Secrétariat

1. Dans sa résolution WHA44.4, l'Assemblée mondiale de la Santé prie le Directeur général notamment de tenir le Conseil exécutif informé des progrès concernant l'initiative pour les vaccins de l'enfance. L'initiative pour les vaccins de l'enfance a été créée par un groupe d'organismes coparrainants composé de l'OMS, de l'UNICEF, de la Banque mondiale, du PNUD et de la Fondation Rockefeller à l'issue du Sommet mondial pour les enfants (New York, 1990). L'initiative représentait un effort international collectif visant à tirer profit des nouvelles découvertes scientifiques afin d'améliorer la protection contre les maladies infectieuses et de simplifier la fourniture de vaccins.
2. Aujourd'hui, environ deux millions d'enfants meurent encore chaque année de maladies évitables par les vaccins actuellement disponibles, et plusieurs millions d'autres vies pourraient être sauvées si l'on disposait de vaccins efficaces contre des maladies comme le SIDA, la tuberculose et le paludisme.
3. On observe maintenant un nouvel engagement, de la part aussi bien des fondations philanthropiques que des sociétés productrices de vaccins et de divers établissements du secteur public, à fournir ces vaccins aux générations actuelles et futures d'enfants. L'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination a vu le jour à la suite d'une série de réunions à la Banque mondiale à Washington (Etats-Unis d'Amérique) en mars 1998, à Bellagio (Italie) en mars 1999, et à Seattle (Etats-Unis d'Amérique) en juillet 1999, ainsi qu'après un examen approfondi d'une année des activités liées à la vaccination entreprises par les principaux partenaires intéressés.
4. L'Alliance a été créée pour permettre à chaque enfant de jouir du droit à être protégé contre les maladies évitables par la vaccination qui intéressent la santé publique. Elle a pour mission de sauver des vies d'enfants et de protéger la santé par l'utilisation généralisée de vaccins sûrs en mettant particulièrement l'accent sur les besoins des pays en développement.
5. Le principe fondamental de l'Alliance est que les partenaires acceptent une série d'objectifs communs dont ils contribueront tous à la réalisation par une action commune. L'Alliance n'est pas une nouvelle organisation, mais un regroupement qui élargit le partenariat pour les vaccins et la vaccination et renforce la synergie entre les contributions des partenaires.

6. Les objectifs stratégiques de l'Alliance sont les suivants : i) améliorer l'accès à des services de vaccination durables ; ii) renforcer l'utilisation de tous les vaccins existants présentant un bon rapport coût/efficacité ; iii) accélérer la mise au point et l'introduction de nouveaux vaccins ; iv) accélérer les efforts de recherche et développement pour les vaccins et produits apparentés dont ont surtout besoin les pays en développement ; et v) faire de la couverture vaccinale une partie intégrante de la conception et de l'évaluation des systèmes de santé et des efforts internationaux de développement. Des cibles intermédiaires ont été adoptées pour assurer dans un délai déterminé une réduction des inégalités d'accès aux vaccins et réduire la charge des maladies évitables, surtout chez les pauvres.

7. L'Alliance interviendra par l'intermédiaire des mécanismes ci-après :

- Un Fonds mondial pour les vaccins de l'enfance qui facilitera : i) le financement des vaccins sous-utilisés et nouveaux ; ii) le renforcement de l'infrastructure pour la fourniture des vaccins ; et iii) la recherche et le développement de vaccins prioritaires pour les populations des pays pauvres.
- Un conseil d'administration initialement composé de 12 membres exprimant l'engagement au niveau politique le plus élevé des partenaires et offrant un groupe pour la prise de décision sur des objectifs et stratégies communs. Les chefs de secrétariat des organisations partenaires, membres d'office, présideront le Conseil à tour de rôle pendant une période de deux ans. Le Directeur général de l'OMS a accepté d'assumer la présidence pendant les deux premières années et le Directeur exécutif de l'UNICEF pour les deux années suivantes. Le Conseil d'administration compte parmi ses membres des représentants de l'OMS, de l'UNICEF, de la Banque mondiale, des pays industrialisés et en développement, d'organismes techniques, d'organismes de recherche et développement, de la Fondation Rockefeller et de la Fondation Bill et Melinda Gates.
- Un secrétariat de coordination qui facilite l'orientation du Conseil et l'aide à assurer la participation et la représentation de tous les organismes participant aux activités de vaccination ; ce secrétariat se trouvera dans les locaux de l'UNICEF à Genève.
- Un groupe de travail composé de membres dévoués du personnel de chacun des partenaires chargé de veiller à ce que les décisions du Conseil se concrétisent par des mesures opérationnelles appropriées pour chaque organisme.
- Les groupes spéciaux de durée limitée chargés de questions spécifiques : trois groupes spéciaux dont le mandat a été fixé sont déjà en place : le premier sur la coordination dans les pays qui relève de l'OMS, le deuxième sur les activités de plaidoyer dirigé par l'UNICEF et le dernier sur le financement dirigé par la Banque mondiale. En outre, le Conseil d'administration a demandé qu'une analyse des lacunes en matière de recherche et développement soit menée à bien dans un délai d'un an.
- Une réunion internationale qui se tiendra environ tous les deux ans avec la communauté de la vaccination au sens large.

8. Il est prévu de lancer l'Alliance publiquement en même temps que le Fonds mondial pour les vaccins de l'enfance à la fin janvier 2000, éventuellement à l'occasion du Forum économique mondial.

9. A la suite de la création de l'Alliance, les partenaires concernés par la mise sur pied de l'initiative pour les vaccins de l'enfance ont accepté de mettre un terme à l'initiative au 31 décembre 1999.

## MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

10. Le Conseil est invité à adopter le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

Se félicitant des avancées des programmes mondiaux de vaccination ;

Rappelant la résolution WHA42.32 sur le Programme élargi de Vaccination qui priait instamment les Etats Membres de poursuivre énergiquement leurs efforts en vue d'assurer des services de vaccination pour tous les enfants du monde ;

Réaffirmant la résolution WHA44.4 sur l'accélération des efforts de recherche et développement dans le domaine des vaccins de l'enfance ;

Rappelant également la résolution WHA45.17 sur l'intégration de nouveaux vaccins offrant un bon rapport coût/efficacité dans les programmes nationaux de vaccination ;

RECOMMANDE à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

Notant avec une vive inquiétude que, chaque année, plus de 12 millions d'enfants succombent à des maladies infectieuses et qu'environ 2 millions d'enfants meurent encore de maladies évitables par les vaccins actuellement disponibles ;

Notant que les programmes de vaccination actuels permettent chaque année de sauver environ 3 millions de vies et de prévenir près de 750 000 cas de cécité, de paralysie et d'incapacité mentale ;

Reconnaissant que, dans certains pays, les taux de vaccination sont stationnaires ou diminuent et qu'il existe des différences considérables dans la disponibilité des vaccins entre les pays industrialisés et les pays en développement ;

Reconnaissant que beaucoup de pays en développement n'ont pas les moyens d'assumer le total des dépenses nécessaires à la vaccination universelle des enfants et à la mise en place de systèmes sûrs et efficaces de vaccination couvrant l'ensemble de leur population d'enfants ;

Notant que la vaccination est l'une des interventions sanitaires qui offre le meilleur rapport coût/efficacité et qu'elle contribue à réduire la pauvreté ;

1. APPROUVE les objectifs de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination – réseau mondial composé de gouvernements, d'organismes bilatéraux, d'institutions techniques, de l'OMS, de l'UNICEF, de la Banque mondiale, de l'industrie pharmaceutique, de la Fondation Bill et Melinda Gates et de la Fondation Rockefeller – soit : améliorer l'accès à des services de vaccination qui puissent être durablement assurés ; renforcer l'utilisation de tous les vaccins existants qui sont sûrs et offrent un bon rapport

coût/efficacité ; accélérer la mise au point et l'introduction de nouveaux vaccins ; accélérer les efforts de recherche et développement pour la mise au point des vaccins et des produits apparentés dont ont précisément besoin les pays en développement, en particulier de vaccins contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose ; et faire de la couverture vaccinale un élément essentiel de la conception et de l'évaluation des efforts internationaux pour le développement, y compris l'allègement de la dette ;

1. DEMANDE INSTAMMENT aux Etats Membres :

- 1) de soutenir les efforts de l'Alliance en incitant les responsables politiques aux plus hauts niveaux à appuyer dans leurs pays des initiatives en faveur des vaccins et de la vaccination et à s'employer à lever les obstacles qui entravent l'accès aux vaccins ;
- 2) de formuler des stratégies communes pour améliorer l'administration des vaccins et favoriser l'introduction de nouveaux vaccins ;
- 3) d'accroître les ressources nationales consacrées à la vaccination des enfants ;
- 4) d'encourager les organismes publics et privés à oeuvrer en vue des objectifs de l'Alliance ;
- 5) d'appuyer et de favoriser les objectifs de l'Alliance au moyen du Fonds mondial pour les vaccins de l'enfance et des autres mécanismes mis à la disposition des partenaires ;
- 6) d'appuyer la mise en place de nouveaux mécanismes de financement pour la mise au point de vaccins et la vaccination ;

2. PRIE le Directeur général :

- 1) de promouvoir les objectifs de l'Alliance en jouant un rôle directeur dans le domaine des vaccins et de la vaccination ;
- 2) de plaider en faveur d'un soutien accru des secteurs privé et public aux travaux de recherche et développement sur les vaccins et au renforcement des services de vaccination dans les pays les plus pauvres.

= = =